

HS-PEPA

CASQUE PASSIF

HS-PEAC

CASQUE ACTIF

Casque passif HS-PEPA : Performances acoustiques et protection supérieure !

Le casque microphone HS-PEPA (passif) possède des caractéristiques d'atténuation excellentes et offre des performances acoustiques permettant des communications de qualité dans des environnements bruyants. Cet équipement est adapté pour les professionnels travaillant en milieux difficiles (chantier, bruit de moteur, armée, aéronautique, etc.)

- Coquilles haute atténuation : 32 dB d'atténuation en moyenne (SNR)
- Anneaux d'étanchéité larges et confortables
- Arceaux indépendants en acier inoxydable
- Microphone avec système de réglage de positionnement simple
- S'adapte aux portatifs ICOM équipés des prises droites ou coudées avec Jack 2,5 / 3,5 mm ou 9 broches (livré avec le casque).

La série HS-PEPA se décline en 2 versions pour s'adapter à vos besoins :



HS-PEPAACC
Attache casque

HS-PEPAST
Serre tête



HS-PEPA

Casque actif HS-PEAC : Une protection auditive "intelligente" !

Le casque microphone HS-PEAC (actif) est conçu pour les professionnels travaillant quotidiennement en milieux bruyants (chantier, bruit de moteur, armée, aéronautique, etc.) et ayant besoin de communiquer par radio avec leurs coéquipiers.

Le dispositif actif à modulation sonore qui équipe la série HS-PEAC permet de rabaisser en-dessous de 83 dB tous les bruits d'impulsion nocifs, tout en permettant d'entendre la voix et les sons ambiants (ex : Alarme machine, sirène, etc.).

- Système actif de modulation sonore : ramène les bruits en-dessous du seuil de 82 dB sans dégrader les sons ambiants
- Système de menu guidé par "voix of f" : volume de l'environnement sonore, balance, égaliseur, temps de "relâchement" (de la modulation sonore) et volume de la communication lorsque raccordé à un portatif radio
- Coupure automatique de l'alimentation après 2 h si aucune fonction n'est activée et signal d'avertissement lorsque les piles sont faibles (10 h avant coupure)
- Anneaux d'étanchéité larges et confortables
- Arceaux indépendants en acier inoxydable
- Coquilles haute atténuation : 31 dB d'atténuation en moyenne en mode passif (SNR)
- Microphone avec système de réglage de positionnement simple
- S'adapte aux portatifs ICOM équipés des prises droites ou coudées avec Jack 2,5 / 3,5 mm ou 9 broches (livré avec le casque).

La série HS-PEAC se décline en 3 versions pour s'adapter à vos besoins :



HS-PEACACC
Attache casque

HS-PEACSN
Serre nuque

HS-PEACST
Serre tête



HS-PEAC

CASQUES MICROPHONES PROFESSIONNELS

Appareils compatibles

Les casques microphones des séries HS-PEP A et HS-PEAC s'adaptent aux portatifs ICOM équipés des prises droites ou coudées avec Jack 2,5 / 3,5 mm ou 9 broches. (Livré avec le casque).

Prise coudée Jack 2,5 / 3,5 mm



OPC-FL6U35 L



Prise 9 broches



OPC-FLA13



Prise droite Jack 2,5 / 3,5 mm



OPC-FL6U31



Pourquoi choisir un casque passif ?

Vous travaillez régulièrement dans un milieu bruyant et recherchez une solution vous permettant de vous isoler du bruit (machinerie, marteau piqueur, détonation, moteur, etc.).

Le casque passif vous assure une protection auditive efficace avec une atténuation moyenne de 32 dB.

Pourquoi choisir un casque actif ?

Vous travaillez quotidiennement dans un milieu bruyant et vous recherchez une solution qui vous permettra de filtrer les bruits d'impulsion (machinerie, marteau piqueur, détonation, moteur, etc.) **sans vous isoler** des bruits ambiants.

Le casque actif vous assure une protection auditive très efficace en rabaisant les bruits en dessous du seuil de 83 dB sans vous isoler de votre environnement. Les sons ambiants continuent de vous parvenir (alarme machine, sirène, etc.) et vous pouvez communiquer par radio de façon claire et compréhensive.

Les obligations réglementaires : Directive sur le bruit (décret d'application n°2006-892 du 19 juillet 2006)

- A partir d'une exposition de 80 dB(A) pendant plus de 8 h (ou en valeur crête de 135 dB) obligation pour l'employeur de mettre à disposition du personnel des protections auditives et de procéder à des formations et information du personnel.
- A partir d'une exposition de 85 dB(A) pendant plus de 8 h (ou en valeur crête de 137 dB) obligation pour l'employeur de mettre en place un programme de prévention auditive et obligation de porter des protections auditives.

L'employeur est juridiquement responsable du port du casque.

Les spécifications et informations données dans ce document peuvent être modifiées sans préavis.

ICOM FRANCE s.a.s.

Zac de la Plaine - 1, Rue Brindejonn des Moulinais

BP 45804 - 31505 TOULOUSE CEDEX 5

Tél : +33 (0)5 61 36 03 03 - Fax : +33 (0)5 61 36 03 00

WEB ICOM : <http://www.icom-france.com>

E-mail : icom@icom-france.com



CACHET DISTRIBUTEUR

ICOM